

Image not found or type unknown



Demission ou desertion de l'arme

Par **stemale**, le **20/12/2010 à 09:16**

Bonjour, je suis militaire engagé depuis mai 2007, je veux quitter l'armée car j'ai trouvé un emploi dans le civil pour le mois de janvier, quel moyen n'existe-t-il pour démissionner? est-ce que je risque des sanctions dans le civil ou l'armée si je me porte déserteur, (un haut gradé m'a dit le 17 novembre qu'il n'y avait pas de problème pour cesser mes fonctions dans l'armée à la date du 25 décembre 2010 et maintenant la décision doit être prise par le général, je me suis engagé par contrat avec mon futur employeur et l'armée à la copie du contrat).
merci de vos réponses
recevez mes salutations distinguées

Par **anaisftv**, le **25/07/2012 à 12:22**

Bonjour,
Je m'intéresse à la désertion pour un reportage et je suis à la recherche de personnes qui seraient actuellement dans cette situation. Peut-être est-ce le cas de l'un d'entre vous?
Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.
N'hésitez pas à me contacter: 06 89 08 39 12
Cordialement,